

fait droit à leurs désirs. Le principal embarras, c'est que nous étions entravés par l'ancien système. Depuis, nous en avons adopté un nouveau, et les deux derniers rapports du département contiennent des renseignements à ce sujet.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Je ferai remarquer qu'il serait inutile de choisir comme gardien un homme de l'endroit. Il ne ferait pas l'affaire : si les fils du voisin employaient des rets pour capturer la truite et s'il essayait de sévir contre eux, il se ferait de ses voisins des ennemis pour la vie. C'est pourquoi il faut que le gardien soit un homme actif et énergique, étranger à la localité. Je sais que la nomination de M. Dowse, il y a un an, aurait donné satisfaction si ce monsieur avait été revêtu de l'autorité nécessaire. Si vous choisissez des résidents, ils ne pourront user de rigueur avec leurs voisins et les enfants de leurs voisins : l'odieux serait trop grand. Voilà pourquoi il vaut mieux choisir des gens du dehors.

Pisciculture \$263,000

M. DAVIES (I. P.-E.) : Je ne veux pas débattre la grande et importante question que peut soulever l'item du budget qu'on nous demande de voter pour ce service. Jusqu'ici, le département a bien essayé de développer les pêcheries en établissant des piscifactories ; mais je ne pense pas que la chambre soit suffisamment renseignée pour savoir à quoi s'en tenir sur l'utilité de cette dépense. Je ne citerai pas des opinions isolées sur ce sujet, quoique quelques-unes aient beaucoup de poids et établissent que ce service nous coûte dix fois plus qu'il ne nous rapporte ; je veux me borner à un point de la question que provoque cet item : les pêcheries de homard dans les provinces maritimes.

Ces pêcheries sont très importantes : leur rapport et le grand nombre de gens qu'elles font vivre en sont une preuve suffisante. Le ministre sait que depuis des années, il y a une lutte incessante entre le département et cette industrie pour clore les pêcheries de homard et trouver le moyen d'améliorer les fonds de ce crustacé, comme ceux qui sont déterminés à le pêcher à tous risques et en toutes saisons. Or, il existe une grande différence d'opinions. Il y a quelques années, l'honorable ministre instituait une commission, et je dois dire que le rapport présenté par elle ne m'a pas paru produire tout le bien qu'on en attendait ; mais le résultat de tout cela, c'est que l'honorable monsieur décida — et avec raison, d'après le jugement que j'ai pu m'en former — de raccourcir le temps de la pêche, de ne pas affirmer les fonds à des particuliers comme il en avait été question et de les laisser pêcher pendant un court espace de temps, depuis le 1er mai jusqu'à la mi-juillet, je crois : Je parle de l'Île en ce moment. Les résultats ont démontré que c'était une décision éminemment sage, car après deux ans de saisons réservées, parfaitement observées, le homard s'est accru tellement que des industriels qui, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire chez nous, avaient parlé de transporter leurs homarderies à Terre-Neuve et ailleurs, décidèrent de continuer leur exploitation dans l'Île du Prince-Edouard. Ainsi, tout promettait pour cette année et pour les années à venir un rendement raisonnable, et les pêcheurs de homards — bien que plusieurs eussent des idées différentes à cet égard — en étaient tous venus à la conclusion, après l'expérience d'une couple de saisons, que le raccourcissement du temps de la pêche avait résolu la question, en ce sens que

M. TUPPER.

les fonds s'amélioreraient, que la quantité pêchée augmentait énormément et qu'il ne paraissait pas y avoir de raison pour que si les mêmes mesures restaient en force, cette riche industrie ne continuât pas d'ici à plusieurs années, peut-être pour toujours, à prospérer.

Mais, pour une raison ou pour une autre, cédant peut-être à une pression ou à je ne sais quoi, l'honorable ministre est revenu sur ses pas cette année, et lorsque la saison réservée a pris fin, le 15 juillet, il a — je suppose à la demande d'un certain nombre de paqueurs — prolongé le temps de la pêche. Quel en a été le résultat ? C'est que les fonds sont pêchés avec excès, et l'année prochaine, les conséquences en seront pires que cette année. D'un côté, il a dépensé des sommes considérables pour favoriser l'accroissement et le développement du homard, et de l'autre, il a prolongé la période pendant laquelle le homard peut être pêché, au risque de ruiner la pêcherie.

Je vais lui donner lecture d'une lettre que je recevais l'autre jour du propriétaire des grandes homarderies et qui fait connaître l'opinion de la majorité des paqueurs de homard sur ce sujet. Je ne veux pas dire qu'un grand nombre de petits paqueurs ne désireraient pas voir le temps de la pêche prolongé d'un mois, de six semaines ou de deux mois ; ils voudraient probablement qu'il durât tant qu'ils pourraient prendre du homard, que ce homard soit ou ne soit pas dans une condition propre à le capturer. Mais je dis que les pêcheurs les plus respectables veulent que la pêcherie soit conservée et protégée, et ne désirent pas une prolongation du temps de la pêche. Je crois que la politique adoptée par le département, cette année, est une politique fatale. L'honorable ministre habitue les paqueurs de homard à croire que pas un règlement, pas un ordre décrété par le département ne sauraient résister à l'influence politique. Eh bien ! je veux qu'il nous explique, ce soir, pourquoi le temps de pêche, qui avait donné de si bons résultats l'année dernière, a été prolongé cette année. La lettre dont je parle se lit comme suit :

Le département de la marine et des pêcheries fait un grand tort à nos pêcheries de homard. Pour votre information, dans le cas où vous pourriez vous en servir au débat, je vais vous exposer la situation. Il y a six ou sept ans, le département avait raccourci le temps de la pêche du 1er mai au 16 juillet. Auparavant, on avait laissé prendre le homard dans le golfe tout l'été durant, et le crustacé était devenu si rare, que toutes les petites fabriques de conserves avaient dû fermer leurs portes et que les grands établissements avaient vu toutes les mœurs du monde à joindre les deux bouts. Depuis, il s'est produit une amélioration très appréciable, et pendant les trois dernières années, l'exploitation de cette industrie est devenue lucrative. A part le raccourcissement de la saison de pêche, les règlements concernant la taille des homards et les femelles chargées d'œufs, ont été très rigoureux, et les fabriques ont été surveillées, des amendes, etc., imposées. Naturellement la plupart des fabricques, ont trouvé les règlements trop sévères, mais je ne toucherais pas à cette question pour le moment. Tous s'accordaient assez généralement sur ce point que, pour préserver l'industrie, le temps accordé à la pêche était suffisamment long ; quelques-uns des grands établissements étaient même d'avis que la pêche prit fin le 1er juillet. Cette année, sans rime ni raison, le ministre prolonge la saison de pêche jusqu'au 1er août. M. Prowse, moi-même et quelques autres paqueurs avons clos le 15 juillet. Nous considérons que la prolongation de la pêche est susceptible de détruire l'industrie, et nous n'avons pas voulu profiter du nouveau règlement ; mais de petits paqueurs ont pêché sans relâche jusqu'au 12 de ce mois, et on les a laissés faire. Ce qu'il y a de plus malheureux dans cette prolongation du temps de la pêche, c'est qu'une grande partie des femelles chargées d'œufs viennent sur les fonds vers le milieu de juillet, et que le homard n'est pas dans une bonne condition pour les conserves, car il mûit à cette